

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 31 (1905)  
**Heft:** 11

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

Rédacteur en chef: M. P. HOFFET, professeur à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Secrétaire de la Rédaction: M. F. GILLIARD, ingénieur.

SOMMAIRE: *Note sur l'entretien des routes dans le canton de Vaud*, par M. W. Gosandey, ingénieur en chef au Département des Travaux publics. — *Les résultats scientifiques du percement du tunnel du Simplon: Géologie; hydrologie; thermique*, par M. H. Schardt, professeur (suite). — **Divers**: Collège primaire pour garçons, à Vevey: III<sup>e</sup> prix. Projet « Vevey », de M. H. Meyer, architecte. IV<sup>e</sup> prix. Projet « W », de M. A. Rolaz, architecte, à Lausanne. — Tunnel du Simplon: Extrait du XXVI<sup>e</sup> rapport trimestriel sur l'état des travaux au 31 mars 1905. — *Sociétés*: Société vaudoise des ingénieurs et des architectes: Rapport du Président à l'assemblée générale du 15 avril 1905. — Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes: Séance du 14 avril 1905. Séance du 5 mai 1905. — Société suisse des ingénieurs et des architectes: Circulaires du Comité central. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne: Offres d'emploi.

## Note sur l'entretien des routes dans le canton de Vaud.

Par M. W. COSANDEY, Ingénieur en chef au Département  
des Travaux publics.

Les lignes qui suivent sont le résumé d'une causerie faite sous les auspices de la Société des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne<sup>1</sup>. L'auteur n'a pas la prétention d'apporter des renseignements nouveaux sur cette question qui a fait l'objet de nombreux articles dans les journaux quotidiens et sportifs; son but est simplement d'exposer comment le service de l'entretien des routes est organisé dans le canton de Vaud, et d'indiquer les modifications apportées dernièrement dans ce domaine.

**Renseignements sur le réseau.** — Le canton de Vaud possède, relativement à sa superficie et à sa population, un réseau de routes très étendu. Nos routes cantonales ont un développement total de 2000 kilomètres, soit autant que le grand canton de Berne, dont la superficie et la population sont doubles des nôtres. Nous avons, pour chaque tête de population, 7<sup>m</sup>,50 de longueur de route; c'est le chiffre le plus élevé en Suisse. Argovie, qui vient ensuite, n'a que 6<sup>m</sup>,25 de longueur de route par habitant. En France, il y a, si l'on compte tous les chemins vicinaux, 8<sup>m</sup>,50 de route par habitant; mais ce chiffre se réduit à 2<sup>m</sup>,22 si l'on ne compte que les routes nationales et départementales. Ces chiffres n'ont évidemment qu'une valeur très relative, parce qu'ils s'appliquent à des quantités appréciables d'une manière différente dans chaque pays; ils suffisent cependant pour montrer que le canton de Vaud est un pays très bien doté en ce qui concerne l'étendue de son réseau routier.

L'entretien d'un pareil réseau constitue une charge importante pour le budget cantonal. Ainsi que le montre le tableau suivant, cette charge est devenue d'année en année plus lourde, non seulement par suite de l'extension du réseau, mais encore et surtout par les améliorations apportées dans le service pour satisfaire aux exigences toujours croissantes du public:

Années.	Coût de l'entretien.
1836 . . . . .	Fr. 145 000
1860 . . . . .	» 301 000
1890 . . . . .	» 459 000
1900 . . . . .	» 596 000
1905 (budget) . . . . .	» 786 000

Si l'on tient compte des prestations imposées aux communes, on peut dire que l'entretien de nos 2000 km. de routes revient annuellement à plus de 900 000 fr. La dépense annuelle par kilomètre est donc d'environ 450 fr.; en France cette dépense est de 710 fr. par km. pour les routes nationales et de 440 fr. par km. pour les routes départementales.

**Dispositions législatives.** — La loi qui règle dans le canton de Vaud ce qui concerne la classification, la construction et l'entretien des routes cantonales, porte la date du 22 novembre 1888. Les routes y sont désignées dans un tableau par des numéros d'ordre et par l'indication des localités auxquelles elles aboutissent, ainsi que des localités traversées.

Pour faciliter la classification, le canton a été divisé en sept secteurs qui rayonnent autour de Lausanne comme centre, dans l'ordre suivant:

- 1<sup>er</sup> secteur. Zone comprise entre la route n° 1 de Lausanne à Genève et la route n° 76 de Lausanne au Pont.
- 2<sup>e</sup> secteur. Entre la route n° 76 de Lausanne au Pont et la route n° 95 de Lausanne à Jougne.
- 3<sup>e</sup> secteur. Entre la route n° 95 de Lausanne à Jougne et la route n° 148 de Lausanne à Neuchâtel.
- 4<sup>e</sup> secteur. Entre la route n° 148 de Lausanne à Neuchâtel et la route n° 187 de Lausanne à Estavayer.
- 5<sup>e</sup> secteur. Entre la route n° 187 de Lausanne à Estavayer et la route n° 220 de Lausanne à Berne.
- 6<sup>e</sup> secteur. Entre la route n° 220 de Lausanne à Berne et la route n° 245 de Lausanne à Bulle.
- 7<sup>e</sup> secteur. Entre la route n° 245 de Lausanne à Bulle et la route n° 304 de Lausanne à St-Maurice.

Une loi du 29 novembre 1898 a admis, dans le réseau cantonal, une nouvelle série de 85 routes, ce qui porte le nombre de celles-ci à 389.

La loi du 22 novembre 1888 prescrit (chapitre 3) que l'entretien des routes cantonales est à la charge de l'Etat et

<sup>1</sup> Voir N° du 25 février 1905, page 64.